



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0  
☎ 450 755-4782  
☎ 450 755-4784  
✉ info@saintambroise.ca

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

- ✓ QUE le règlement 747-2017, concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité, adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 14 août 2017, entrera en vigueur le 13 novembre 2017, soit 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports (L.R.Q., c.C-24.2, art. 626).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 16<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT 2017.**

Patricia Labby  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16<sup>e</sup> jour du mois d'août 2017, entre 8 h et 16 h.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'août 2017.*

Patricia Labby  
Directrice générale et secrétaire-trésorière